

Madame, Monsieur,

Malgré la situation sanitaire liée au COVID-19, le processus concernant l'orientation et l'affectation est bien entendu maintenu.

Il se déroulera en deux étapes distinctes :

- l'orientation : choix entre la voie générale et technologique ou la voie professionnelle
- l'affectation : organisation de l'admission de l'élève dans une filière, un établissement spécifique

### ❖ L'orientation

Tout d'abord, vous allez pouvoir saisir la demande d'orientation via le téléservice (même procédure qu'au deuxième trimestre) : choix entre la seconde générale et technologique ou les secondes professionnelles.

**Date limite : mardi 26 mai 2020**

Dès le lendemain du conseil de classe (**mardi 2 juin pour les 3èmes 1 & 2, jeudi 4 juin pour les 3èmes 3**), il faudra vous connecter de nouveau au téléservice afin de prendre connaissance de la décision du conseil de classe et ainsi clôturer la phase d'orientation.

En cas de désaccord entre votre demande et la décision du conseil de classe, je vous contacterai **dans la journée du 5 juin**.

### ❖ L'affectation

Dès maintenant, vous pouvez via le téléservice avoir accès au portail « affectation post-3<sup>ème</sup> ». Ce portail vous permet d'avoir toutes les informations utiles sur les différents établissements et l'ensemble des filières proposées sur l'académie.

**A compter du 25 mai et jusqu'à la date du conseil de classe**, vous pourrez inscrire les vœux d'établissements souhaités pour votre enfant, en notant précisément les vœux de formation et d'établissement.

Dans le cas de vœux de Seconde Générale et Technologique, je vous demande d'inscrire au minimum 3 lycées du secteur, **classés par ordre de préférence**. La demande de section européenne dans un établissement correspond à un vœu supplémentaire.

Pour la voie professionnelle, il est souhaitable d'inscrire minimum 3 vœux (places limitées par section et non soumis à la sectorisation).

Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet, les affectations seront connues et les inscriptions en ligne des lycées seront ouvertes.

En cas de difficultés pour remplir ces différents documents, M. SERGENT est disponible aux heures d'ouverture du collège, par téléphone au 02.35.59.26.94.

Mme Gaubert (psy-EN) est joignable aussi par mail [catherine.gaubert-busnel@ac-rouen.fr](mailto:catherine.gaubert-busnel@ac-rouen.fr)

De plus, je me tiens à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires dont vous auriez besoin et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon entier dévouement.

H. HENRIO



La Principale  
Hélène HENRIO

Téléphone  
02 35 59 26 90

Fax  
02 35 60 81 53

Mél.  
Ce.0761692b@ac-normandie.fr

1b rue de Verdun  
76420 BIHOREL